

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance.
Canada—Excepté cité de Québec... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 111 Côte de la Montagne, (Édifice Morin) Québec
Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE
Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



RÉDACTION ET COLLABORATEURS
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.
La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUÉBEC, LE 17 JUILLET 1924

Numéro 29

Coopérative Fédérée de Québec AVIS

Aux actionnaires en retard dans le paiement de leurs souscriptions

La Société Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la province de Québec donne avis, à tous ceux qui sont en retard dans le paiement des souscriptions qu'ils ont faites aux actions des diverses sociétés qui composent aujourd'hui la Société Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la Province de Québec, que si dans les deux mois, à compter du 1er juillet 1924, ces membres n'ont pas acquitté ce qu'ils doivent sur leurs dites actions, la Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la province de Québec se prévaudra des dispositions de sa charte pour confisquer ces actions et en disposer conformément à la loi.

Par ordre du Bureau de Direction,
JOS.-N. BERNIER, secrétaire.

Montréal, 25 juin 1924.

Coopératives locales

Monsieur le rédacteur,

Malgré tous les multiples moyens que l'on emploie à la campagne pour combattre la coopération, l'on constate, de façon tout à fait remarquable, que les cultivateurs sérieux se rangent résolument autour de leur organisation locale pour atteindre plus facilement le bénéfice de tous, objectif visé par leur organisation centrale, "La Coopérative Fédérée".

St-Guillaume: Dimanche, le 22 juin, à 3 heures p. m., se réunissaient à la salle de l'édifice municipal, les membres de la "Coopérative locale de St-Guillaume". L'on remarquait, en plus, plusieurs cultivateurs des paroisses de St-Eugène-de-Grantham et de St-Nazaire d'Acton, entre autres M. J. N. Bérard, de ce dernier endroit, directeur de la "Coopérative Fédérée".

MM. J. N. Bérard, Abel Raymond, propagandiste du Ministère Fédéral de l'Agriculture, M. Alcide Lacharité, propagandiste de la Coopérative Fédérée, et votre humble soussigné, causèrent avec les cultivateurs, des meilleurs moyens à employer pour assurer, par l'entremise de leur coopérative locale, la vente de leurs produits et l'achat des principales marchandises nécessaires à l'exploitation de leur ferme.

A cette assemblée, un comité des coopérateurs les plus sérieux a été nommé dans le but d'étudier, avec les autres membres la question d'affiliation de leur coopérative locale à la "Coopérative Fédérée". Inutile de causer beurre et fromage dans la paroisse de St-Guillaume, car depuis plusieurs années, les quatre fabriques de la paroisse font vendre leurs produits par la Coopérative Fédérée.

St-Aimé: Le soir du même jour, une autre coopérative locale importante réunissait ses membres pour procéder à l'élection de son bureau de direction. Environ soixante-quinze cultivateurs étaient présents, des paroisses de St-Aimé, Yamaska, St-Robert, St-Louis et St-Marcel. Sous la présidence de M. L. A. Perreault, inspecteur de beurreries et fromageries, l'on procéda à l'élection des directeurs, avec le résultat suivant: MM. Michel Blain, Alfred Blain, et J. A. Desrosiers, pour la paroisse de St-Aimé; MM. Joseph Farley, pour St-Robert; et M. K. O. Parenteau, pour Yamaska. La Coopérative de St-Aimé a déjà donné des preuves évidentes que ses membres sont sincèrement coopérateurs.

St-François-du-Lac: Une autre coopérative locale qui a eu celle-là, des débuts plutôt lents et difficiles est celle de cet endroit. Les directeurs de cette société sont absolument satisfaits des bons effets obtenus par l'entremise de leur organisation; aussi lundi soir, le 23 juin dernier, au moins une centaine de membres se sont rendus à l'assemblée convoquée par leur président, M. J. Ad. Lachapelle. Cette société compte au-delà d'une centaine de membres des paroisses

de St-François-du-Lac, St-Gérard, St-Pie-de-Guire, St-Elphège, Pierreville, et Notre-Dame-de-Pierreville.

A cette dernière assemblée, comme à celle de St-Aimé, il a été fortement question de l'organisation par contrats, de la vente de certains produits, tout comme la chose se pratiquait par les coopératives prospères du sud des Etats-Unis.

R. D.

Les oeufs

Les œufs frais pondus ne durent pas longtemps; ils ne sont pas toujours "de la semaine".

Un grand nombre de nos expéditeurs ne semblent pas encore suffisamment organisés pour faire des expéditions, assez fréquentes et régulières.

Il est pourtant de toute importance que les œufs soient mis sur le marché sous le plus court délai possible.

Essayons de se persuader que les œufs, en été, sont aussi difficiles à conserver que la crème, et nous ne serons pas loin de la vérité. En effet, une question de deux ou trois jours peut, dans certains cas, obliger les classificateurs à baisser d'une classe les œufs "frais pondus".

La classification des œufs est faite d'une manière officielle et exactement, d'après ce que réclame la loi du gouvernement fédéral. C'est dire en d'autres termes, que nos expéditeurs sont traités avec la plus grande impartialité en même temps qu'avec la plus grande justice.

Vos volailles

Expédiez-nous les pour qu'elles nous arrivent les premiers jours de la semaine.

Toutes les volailles que nous avons à vendre chaque semaine, devraient pouvoir être mises sur le marché lundi, mardi, mercredi et pas plus tard que jeudi midi. Autrement, ce sont les producteurs qui perdent par les prix plus bas qu'ils obtiennent.

En effet, la demande dont nous bénéficions pour les volailles, va généralement en diminuant au fur et à mesure que la semaine s'écoule. Une explication de ce phénomène pourrait être comme suit: les détaillants veulent avoir les volailles assez tôt pour pouvoir les préparer pour les marchés de vendredi soir et samedi, lesquels sont meilleurs que les autres marchés, pour la vente des volailles aux consommateurs.

Du temps de Louis XIV, on mettait la poule au feu le dimanche. Ca n'a pas beaucoup changé, excepté que le nombre de consommateurs qui ont le moyen de se payer une volaille chaque dimanche est peut-être un peu plus restreint.

Quoiqu'il en soit, la Coopérative invite ses expéditeurs de volailles à suivre ponctuellement les indications données plus haut.

Un appel au public

Dans le Bulletin Officiel du Ministère de la Voirie, nous lisons l'appel au public ci-après, concernant la protection des jeunes arbres, le long des routes:

"Si les arbres qui existent déjà le long des routes ont besoin d'être protégés, à plus forte raison ceux que le département de la voirie a plantés dernièrement doivent faire l'objet d'une attention spéciale.

"Le Ministère de la Voirie a entrepris l'œuvre si appropriée de border d'arbres d'ornements les grandes routes de la province. Il croyait pouvoir compter sur la coopération des contribuables et du public. Malheureusement, l'expérience a démontré que, si la plupart de nos concitoyens respectent les arbres, il en est un certain nombre qui, par malice ou inconscience, les mutilent à plaisir. D'autres, sans plus de scrupules, les arrachent et les transplantent sur leurs propriétés.

"Le département de la voirie a fait planter ce printemps au-delà de 7,000 arbres sur la route Montréal-Québec. Dans certaines localités, il s'est présenté des cas de vandalisme déconcertant. A quelques endroits, les arbres ont été brisés ou tordus durant la nuit par des personnes irresponsables; ailleurs, d'autres ont choisi les plus belles tiges et les ont transplantées quelque part sur leur propriété. C'est à décourager les meilleures intentions et à faire abandonner l'idée de mener à bonne fin un projet aussi recommandable.

"Les arbres plantés par le ministère de la voirie sont sa propriété, et il entend bien les protéger. Il fait actuellement des recherches pour découvrir les personnes responsables des délits mentionnés plus haut. S'il faut un exemple pour faire respecter les arbres d'ornement, le département est prêt à en faire un. En attendant, il fait un appel à la bonne volonté du public en général et compte sur sa coopération pour mener à bonne fin la tâche entreprise."

17

17

17